

DEUXIEME DIMANCHE APRES L'EPIPHANIE

“ Il se fit des noces à Cana, en Galilée.”

(S. Jean, II.)

I. Avant la venue de Jésus-Christ dans le monde, la plus haute faveur que Dieu accordait aux hommes, c'était de les agréer parmi ses serviteurs. Mais après son heureux avènement, il a daigné leur conférer le titre d'enfants de Dieu ; et à cette fin, il les a tellement rendus participants de ses propres prérogatives, qu'ils ne portent pas seulement le nom d'enfants, mais ils le sont en réalité, et ils possèdent les droits des héritiers du ciel. Cependant l'adorable Sauveur a fait plus encore ; et, dans l'excès de son amour, il a voulu choisir des âmes consacrées pour les élever au rang d'épouses et contracter avec elles une alliance véritablement nuptiale. C'est ce grand mystère que célèbrent à l'avance le psalmiste et les prophètes ; c'est ce mariage tout céleste que l'Évangile nous représente sous les formes sensibles des noces de Cana, et que l'Église nous explique par la bouche de ses docteurs, aussi bien que par les cérémonies solennelles de la profession religieuse. Quel grand spectacle devant les anges et les hommes, de contempler le mystère où l'âme consacrée à Dieu entend cette parole ravissante : “ Venez, épouse du Christ, et recevez la couronne que je vous ai préparée dans l'éternité.”

Ce mystère ineffable nous laisse pressentir combien le cœur de Jésus nous aime.

II. Quand, dans les alliances terrestres, une des parties contractantes vient à mourir, le mariage est dissous ; il n'y a plus d'engagement, plus d'alliance. Mais les liens du mariage céleste